
SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Rapport annuel de 2021

Table des matières

- 1 Message du président et chef de la direction
- 3 Rétrospective de 2021
- 13 Rapport de la direction
- 14 Rapport de l'auditeur indépendant
- 16 État de la situation financière
- 17 État des résultats et du déficit accumulé
- 18 État des gains et pertes de réévaluation
- 19 État de la variation de la dette nette
- 20 État des flux de trésorerie
- 21 Notes complémentaires
- 38 Rémunération des cadres de la SIERE
- 43 Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction



Assumer le rôle de président et chef de la direction d'une organisation comme la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) en pleine pandémie mondiale m'a permis d'examiner le caractère essentiel de nos opérations. Chaque jour, les résidents, les entreprises, les institutions et les communautés de l'Ontario comptent sur nous pour garantir que l'électricité est disponible où et quand ils en ont besoin.

Depuis mon arrivée à la SIERE au milieu de 2021, j'ai pu constater l'ampleur de notre travail, l'expertise de nos employés et l'importance de la collaboration du secteur pour obtenir des résultats tangibles. Malgré les nombreux défis associés à la pandémie actuelle, la SIERE a fait des progrès considérables dans le cadre de projets et d'initiatives clés en 2021. Conscients de l'importance stratégique d'un approvisionnement en électricité fiable, durable et abordable pour le bien-être de tous les Ontariens, nous avons continué à prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger notre personnel – et, de ce fait, le réseau.

Notre priorité absolue est de veiller à ce que la province dispose d'une capacité et d'une énergie suffisantes pour répondre à la demande. Après des années de stabilité relative, nous sommes maintenant confrontés à de nouveaux besoins dans les prochaines années. Selon nos plus récentes prévisions annuelles, la demande devrait croître plus rapidement que prévu en raison de la croissance économique et de l'électrification, entre autres facteurs. Par ailleurs, l'offre disponible diminue en raison de la modernisation des centrales nucléaires, de la fermeture de la centrale de Pickering et de la fin de milliers de contrats d'approvisionnement.

Suite à une collaboration importante avec les intervenants, nous avons établi un cadre d'adéquation des ressources en 2020 afin d'identifier clairement nos besoins et notre plan pour faire en sorte que ces exigences soient satisfaites de manière rentable. Nous avons instauré ce cadre en 2021 en publiant le premier rapport annuel d'acquisition, lequel présente des directives sur la façon dont la SIERE assurera l'approvisionnement. Il s'agit notamment de tirer parti de la mise aux enchères annuelle de la capacité pour acquérir un ensemble diversifié de ressources permettant de répondre à nos besoins à court terme et de préciser les plans pour deux demandes de proposition qui seront lancées en 2022 – une pour répondre aux besoins à moyen terme et l'autre pour répondre aux exigences à plus long terme.

Nous avons également bien avancé sur notre programme de gestion des ressources. Il s'agit d'une initiative de grande envergure qui, lorsqu'elle sera entièrement déployée, permettra aux infrastructures électriques actuelles de fournir tous les services possibles. Ainsi, la concurrence sur nos marchés augmentera, les coûts baisseront et la durabilité de notre réseau s'en trouvera renforcée. Cette tâche essentielle favorisera l'intégration des ressources hybrides de production et de stockage. Le stockage d'énergie et d'autres ressources énergétiques distribuées (RED) seront ainsi intégrés aux marchés administrés par la SIERE.

Il n'a jamais été aussi important de savoir tirer parti des possibilités qui s'offrent à nous et de relever les défis qui s'y rattachent. C'est pourquoi la SIERE a accru sa présence dans le domaine de l'innovation au cours des dernières années, ce qui nous permet de répondre aux besoins énergétiques d'aujourd'hui, tout en prévoyant et en planifiant le réseau électrique de demain. Grâce à notre Fonds d'innovation pour le réseau (FIR), nous avons créé un banc d'essai pour les technologies susceptibles d'améliorer la fiabilité du réseau électrique, son accessibilité et les préférences des consommateurs. Grâce à ces investissements stratégiques, le FIR est devenu un élément essentiel à la compréhension, par l'ensemble du secteur, des enjeux et des possibilités qui existent en Ontario.

Nous comptons en apprendre davantage lorsque d'autres projets seront lancés – tels que les systèmes de recharge de véhicules au réseau, les outils de prévision et de contrôle des RED et les systèmes de gestion de l'énergie basés sur l'intelligence artificielle.

Entretemps, nous allons de l'avant avec le Programme de renouvellement du marché (PRM). En réorganisant le marché de l'électricité de l'Ontario afin d'éliminer les défaillances et de favoriser une plus grande concurrence, le PRM devrait engendrer des bénéfices nets de 800 millions de dollars au cours des dix premières années. Une collaboration importante avec les intervenants du PRM a eu lieu en 2021. Ces derniers se sont réunis tout au long de l'année pour conseiller la SIERE et lui faire part de leurs commentaires.

En plus de travailler avec les intervenants habituels, nous continuons à élargir notre portée et nos relations. Les questions de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont devenues un enjeu majeur dans notre industrie. Ici, en Ontario, plus de 30 municipalités ont demandé l'élimination progressive de la production d'électricité à partir de gaz d'ici 2030. Pour évaluer la faisabilité de cette transition, la SIERE a mené un important projet de recherche qui a révélé que cette échéance n'était pas réalisable et qu'elle exposerait la province à des pannes et à des augmentations importantes du prix de l'électricité.

Mais ce n'était qu'un début. Le ministre de l'Énergie a également demandé que nous évaluions davantage un moratoire sur l'acquisition de nouvelles centrales de production de gaz naturel et que nous élaborions des moyens réalisables de décarbonation dans le secteur de l'électricité, le rapport devant être remis en novembre 2022.

Vu l'importance de cette tâche, nous poursuivrons nos efforts pour élargir la portée de nos activités de mobilisation pour inclure des secteurs et des groupes nouveaux et existants. Éliminer l'utilisation

du gaz naturel pour la production d'électricité a des répercussions dans de nombreux secteurs et on ne peut pas envisager de le faire à part. Nous poursuivrons également notre collaboration avec des partenaires sectoriels comme la Commission de l'énergie de l'Ontario dans des domaines d'intérêt commun, y compris l'innovation, les nouvelles technologies et les préférences des consommateurs.

Notre monde évolue rapidement et un approvisionnement en électricité fiable, abordable et durable n'a jamais été aussi important. Il soutiendra l'électrification des transports et des processus industriels, réduisant ainsi les émissions totales de la province. Cet approvisionnement aidera les municipalités et les communautés autochtones à atteindre leurs objectifs économiques et de durabilité énoncés grâce à des projets énergétiques locaux. En outre, il stimulera l'innovation, soutiendra la création d'emplois et favorisera de nouvelles occasions d'affaires.

Les efforts déployés par le secteur de l'électricité n'ont jamais été aussi exigeants – ni aussi gratifiants. Nous sommes à un point tournant de l'histoire de l'Ontario. Alors que la province sort de la pandémie et cherche de nouvelles possibilités de croissance, la SIERE veillera à ce que la province ait l'électricité dont elle a besoin pour se développer.



Lesley Gallinger
Président et chef de la direction

Rétrospective de 2021

Un service d'électricité sûr, abordable et durable est essentiel à la stabilité de l'économie et des communautés de l'Ontario. Il alimente les foyers, les entreprises et les institutions de la province, favorisant ainsi le développement économique, la création d'emplois, l'engagement social et la qualité de vie. Grâce à son vaste mandat et à sa vision du secteur, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario joue un rôle essentiel en s'assurant que la province dispose de suffisamment d'énergie pour répondre à ses besoins.

Pour s'acquitter pleinement de ce mandat et positionner l'Ontario sur le plan de la croissance et de la prospérité, la SIERE a établi des partenariats avec l'ensemble du secteur. En 2021, nous avons travaillé avec nos partenaires pour adopter des mesures pratiques et responsables afin de répondre aux besoins énergétiques des Ontariens de façon rentable. Parmi ces partenaires figuraient de nombreux intervenants du secteur de l'électricité, des administrations régionales et locales, des associations commerciales et d'affaires, des institutions d'enseignement et des développeurs de technologies, ainsi que des communautés et des organisations autochtones, et bien d'autres encore. Grâce à un engagement étendu et détaillé, nous veillons à ce que nos décisions prennent en compte et équilibrent leurs priorités et leurs points de vue.

Au service de tous les Ontariens

L'électricité est un service essentiel à la vie quotidienne des Ontariens. La SIERE vient de clore une deuxième année d'exploitation réussie du marché et du système, alors qu'une pandémie mondiale sévissait. Malgré un contexte difficile, nous continuons à préparer efficacement l'avenir et à agir pour le présent, en soutenant la transformation en cours du réseau et du marché de l'électricité.

À mesure que la reprise économique post pandémie s'est accélérée en 2021, la SIERE a poursuivi ses démarches pour se préparer à l'impact de la croissance économique et de l'électrification des véhicules et des processus industriels sur les besoins en électricité. Cette demande croissante se produit au moment même où notre offre subit des changements importants avec la modernisation en cours des centrales nucléaires, la fermeture de la centrale nucléaire de Pickering prévue pour le milieu de la décennie et la fin de milliers de contrats de production.

La SIERE poursuit ses efforts pour répondre à ces besoins au niveau du réseau provincial, ainsi qu'au niveau régional. Le Sud-Ouest de l'Ontario, en particulier, connaît une croissance rapide de la demande, et la SIERE travaille avec les entreprises et les communautés pour s'assurer que la région dispose de suffisamment d'énergie pour soutenir un secteur serricole florissant en utilisant un ensemble intégré de solutions de transport, de production, d'efficacité énergétique et d'autres solutions novatrices.

Les changements actuels affectent tous les aspects de nos activités – et le secteur dans son ensemble. Trois grandes tendances ont émergé ces dernières années – la décentralisation, la décarbonation et la numérisation – et toutes ont une incidence sur la façon dont la SIERE gère le réseau électrique de l'Ontario. En collaboration avec les partenaires du secteur, nous avons fait des progrès importants pour permettre aux ressources locales de mener leurs activités dans nos marchés en 2021. Nous avons aussi entamé des recherches et une planification qui soutiendront les efforts de décarbonation du secteur de l'électricité à long terme. Nous cherchons également des occasions d'exploiter les données de l'industrie et de financer une numérisation plus poussée grâce à des investissements ciblés dans l'innovation.

Solutions électriques locales

La SIERE continue de suivre la croissance de la production locale à petite échelle, du stockage et des autres ressources énergétiques distribuées (RED). Déjà, au moins 5 000 mégawatts (MW) sont déployés en Ontario, et on prévoit que cette capacité augmentera pendant de nombreuses années. Ces ressources offrent plus de contrôle et de choix aux consommateurs, des sources de revenus supplémentaires pour les entreprises et des possibilités de développement économique et de durabilité pour les communautés. Elles peuvent également contribuer à différer ou à éviter les investissements dans de nouvelles infrastructures de diffusion et de distribution.

La SIERE a lancé un certain nombre d'initiatives interdépendantes axées sur les RED afin de déterminer comment elles peuvent contribuer de manière rentable au système électrique de l'Ontario. Autant que possible, ces efforts seront accélérés afin que les RED puissent atteindre leur plein potentiel. En 2021, la SIERE a publié une feuille de route sur les RED qui présente un plan d'intégration complet dans le marché d'ici cinq ans. La SIERE et la Commission de l'énergie de l'Ontario ont également lancé un appel ciblé conjoint pour des projets de recherche et de démonstration novateurs qui pourraient constituer une valeur ajoutée pour les consommateurs et le réseau.

Soutien à l'innovation

Faciliter, soutenir et promouvoir l'innovation constituent une autre priorité clé pour la SIERE. Notre Fonds d'innovation du réseau (FIR) constitue un important banc d'essai pour le secteur en finançant des projets qui permettent aux clients de mieux gérer leur consommation d'énergie ou de réduire les coûts associés à l'exploitation du réseau provincial. Depuis sa création en 2005, le FIR a soutenu 260 projets, dont 18 annoncés en 2021. Ces projets portent sur de nombreux sujets d'actualité, notamment les véhicules électriques, l'efficacité et la gestion énergétiques, l'intégration des RED, l'agriculture intérieure et la planification communautaire.

Les projets des années précédentes ont déjà donné des résultats, notamment la mise en service de plusieurs micro-réseaux communautaires, la mise en place de batteries résidentielles pour répondre aux besoins locaux et l'essai de diverses solutions de recharge de VE sur différents sites.

Vers un avenir décarboné

Il est essentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur de l'électricité – ainsi que de soutenir la décarbonation d'autres secteurs – pour assurer la durabilité.

En moins de dix ans, l'Ontario est devenu la première juridiction en Amérique du Nord à éliminer la production d'électricité à partir du charbon. Aujourd'hui, notre système électrique est l'un des plus propres au monde, la majeure partie de l'énergie étant produite par des centrales nucléaires ou des ressources renouvelables, notamment des installations hydroélectriques, éoliennes, solaires et de biomasse.

Dans le but de soutenir les échanges qui ont lieu dans toute la province au sujet de la production d'électricité à partir de gaz, la SIERE a publié une étude sur la faisabilité de l'éliminer d'ici 2030, une échéance proposée par un certain nombre de municipalités ontariennes qui préconisent le changement. Le rapport indique que cette transition n'est pas réalisable dans le délai prévu et qu'elle exposerait la province à un risque très élevé de pannes d'électricité et à une augmentation substantielle des coûts. Toutefois, le rapport fournit des informations précieuses sur les pistes potentielles pour la décarbonation. La SIERE s'appuiera sur cette analyse pour élaborer un rapport de suivi qui sera publié à la fin de 2022.

Nos efforts seront axés sur l'électrification croissante qui devrait entraîner une augmentation importante de la demande en électricité dans les prochaines années. Nos prévisions annuelles pour 2021 indiquent que l'électrification à grande échelle entraînera d'importantes réductions des émissions de GES dans tous les secteurs de l'économie en Ontario au cours des deux prochaines décennies. L'électrification des technologies dans divers secteurs, notamment les transports, la fabrication et les activités industrielles, pourrait représenter un réel progrès dans la réduction des émissions globales de la province.

Options d'efficacité énergétique

Une des caractéristiques d'un système de production d'énergie propre et verte consiste en son efficacité, ce qui représente la solution la moins coûteuse. En 2021, la SIERE célébrait ses 10 ans de services en matière d'efficacité énergétique sous la marque Save on Energy. Pendant cette période, les foyers et les entreprises de tous les secteurs de l'Ontario ont bénéficié de nos programmes, lesquels ont permis d'économiser près de 16 térawattheures (TWh) d'électricité. Quelque 250 000 clients ont mis en œuvre plus de 80 millions de mesures d'efficacité énergétique au cours de la dernière décennie. Ces initiatives ont permis de réaliser des économies d'énergie et de coûts, de réduire les émissions de GES et d'éviter le développement d'infrastructures coûteuses.

La réponse face à la demande et l'efficacité énergétique continuent de réduire les périodes de pointe. Par exemple, le rétablissement de l'Initiative de conservation industrielle a permis de réduire la demande en périodes de pointe de près de 1 200 MW pendant une canicule prolongée en août 2021. Les programmes d'efficacité énergétique mis en œuvre par la SIERE entre 2008 et 2021 ont permis de réduire la demande constante de 2 057 MW l'an dernier. Ce chiffre comprend une réduction de la demande supplémentaire estimée à 109 MW grâce aux mesures installées en 2021, ce qui est suffisant pour alimenter environ 200 000 foyers.

La SIERE a également achevé la première année du plan de conservation et de gestion de la demande 2021-2024, et a lancé avec succès des programmes clés. Il s'agit notamment du Programme d'initiatives locales visant à répondre aux besoins des systèmes locaux et du Programme d'accessibilité à l'énergie destiné à aider les consommateurs à faible revenu à gérer leurs coûts d'électricité.

Assurer le développement communautaire

Du point de vue de la SIERE, la collaboration avec les communautés est un aspect de plus en plus important de ses activités. Nous devons donc connaître les besoins locaux pour veiller à ce que la province bénéficie d'un service adéquat maintenant et dans le futur. Pour bien planifier le réseau électrique, nous devons comprendre où le développement a lieu. Ces informations nous permettent de comprendre les impacts énergétiques liés à l'ajout de nouveaux foyers, entreprises, écoles, hôpitaux et transports en commun sur le réseau existant.

Il est également important pour nous de comprendre les priorités et les objectifs locaux. À cette fin, nous travaillons avec les représentants des autorités municipales, les communautés autochtones, les transporteurs, les distributeurs, les associations industrielles et d'autres partenaires afin d'identifier ensemble les meilleures options pour répondre aux besoins énergétiques locaux. Outre l'infrastructure traditionnelle de poteaux et de câbles, ces options peuvent également inclure des solutions énergétiques locales comprenant la production d'énergie renouvelable à petite échelle, le stockage d'énergie, l'efficacité énergétique, les microréseaux, etc.

Pour permettre à la SIERE de prendre les meilleures décisions de planification, il est important que les informations et les idées proviennent de part et d'autre. Nous devons comprendre ce qui se passe localement et ceux qui participent à nos initiatives doivent avoir une vue d'ensemble et comprendre les enjeux qui ont un impact sur les services d'électricité locaux, régionaux et provinciaux.

Nous travaillons par le biais de multiples canaux pour nous assurer que les participants comprennent le contexte énergétique et disposent des connaissances nécessaires pour contribuer efficacement à nos processus de planification. En 2021, plus d'une douzaine d'initiatives de participation active à la planification régionale et globale étaient en cours, ce qui a donné lieu à la tenue de 24 webinaires publics qui ont attiré plus de 1 200 participants. Ces interventions ont donné lieu à des rapports finaux qui définissent des plans et des priorités pour les régions concernées.

Nous avons également organisé un Forum de groupe sur le réseau électrique régional dans toute la province qui a attiré plus de 600 participants. Nos cinq groupes locaux permettent aux membres de la communauté d'être au fait des problèmes et des innovations qui ont un impact sur le secteur de l'électricité en Ontario et de contribuer à la planification future de cette industrie. Grâce à une croissance rapide, les groupes régionaux comptent maintenant plus de 3 100 membres.

En 2021, nous avons aussi continué à améliorer et à développer les échanges entre les membres du groupe grâce à IESO Connects, un portail interactif en ligne lancé en 2020. Cette plateforme permet aux membres de rester en contact avec nous et avec d'autres personnes de leur région, notamment en ce qui concerne les projets énergétiques locaux. Grâce à ces canaux et à d'autres, les citoyens peuvent s'exprimer et contribuer à façonner l'avenir énergétique de leur région, ainsi qu'à atteindre les objectifs locaux en matière de développement économique et de durabilité.

Renforcer la capacité énergétique des autochtones

Dans le cadre de nos efforts continus pour favoriser un changement positif, nous avons lancé notre première politique autochtone d'entreprise à l'automne 2020. Cette politique renforce la visibilité de nos engagements et notre responsabilité quant à ces derniers. De manière générale, le but de cette politique est de renforcer les capacités des peuples et des communautés autochtones et de créer des occasions de soutenir une participation juste et équitable dans le secteur de l'électricité. Cette politique a orienté nos activités en 2021, et ces efforts donnent déjà des résultats.

Les collectivités et les organisations autochtones poursuivent et dirigent des projets énergétiques majeurs dans toute la province. Cela représente un moyen très efficace de stimuler le développement économique local et la création d'emplois et d'atteindre les objectifs en matière de durabilité. La SIERE considère les collectivités et les organisations autochtones comme des partenaires précieux qui apportent une contribution essentielle à la planification du système, à l'efficacité énergétique, à la production d'énergie renouvelable, et plus encore. Grâce à un dialogue continu, la SIERE travaille en étroite collaboration avec les collectivités et les organisations autochtones pour cerner les occasions de mieux participer au secteur de l'énergie de l'Ontario et pour fournir le soutien nécessaire à la réussite à long terme.

Nos quatre Programmes de soutien à l'énergie demeurent la pierre angulaire de notre travail dans ce domaine. En 2021, nous avons validé un financement de 4,8 millions de dollars pour 47 communautés et organisations autochtones afin de soutenir des projets. Ceux-ci comprennent la production et des solutions de matières renouvelables innovantes, le développement des compétences et la formation des jeunes et des femmes autochtones, ainsi que des stations de recharge solaire pour les véhicules électriques dans les communautés.

Le programme Community Energy Champion est un élément essentiel de nos efforts de renforcement des capacités. Ce programme novateur accorde un financement et une formation aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin qu'elles puissent embaucher un spécialiste désigné pour les aider à planifier, mettre en œuvre et évaluer les priorités en matière d'énergie. Depuis le début du programme en 2018, plus de 60 postes à temps plein ont été créés, et les bénéficiaires du financement ont reçu une formation sur un large éventail de sujets. Ils ont notamment été formés à l'analyse comparative de l'énergie dans les communautés, à l'efficacité et à la conservation de l'énergie, à la vérification énergétique et à la gestion de projet.

Pour aider à créer les futurs maîtres de l'énergie et les doter des compétences et des capacités dont ils auront besoin pour mener des carrières enrichissantes, nous nous sommes également associés à Indspire pour offrir des bourses d'études postsecondaires dans des domaines d'études liés à l'énergie. Nous avons également collaboré avec Indigenous Clean Energy on Generation Power, un programme coopératif novateur conçu pour faire participer les jeunes autochtones et les employeurs du secteur de l'énergie. Le leadership autochtone devient ainsi une composante essentielle de la transition vers une énergie propre au Canada.

Reconnaissant la valeur de l'expérience acquise, nous offrons également aux communautés et à leurs responsables respectifs la possibilité de partager leurs connaissances. En plus de la création d'une section dédiée sur IESO Connects, notre portail de participation en ligne, nous continuons à organiser des événements de formation régulièrement et un Symposium annuel sur les ressources énergétiques des Premières Nations.

Collaborer avec les partenaires du secteur

Grâce à la dynamique de transformation du système acquise au cours de la dernière décennie, de nouvelles technologies continuent d'être développées, de nouveaux participants rejoignent le marché et de nouvelles possibilités de collaboration se profilent dans l'ensemble du secteur. La SIERE dispose d'une perspective unique et importante pour observer – et faciliter – ce changement. Grâce à divers moyens, nous travaillons avec des partenaires de tout le secteur pour optimiser le rendement du marché de gros de l'électricité de l'Ontario, planifier le réseau de manière à ce qu'il réponde aux besoins énergétiques actuels et futurs, et protéger les actifs essentiels du réseau.

Exploiter la valeur du marché et valoriser le secteur nécessitent un engagement rigoureux et fiable. À cette fin, la SIERE a mis en place un processus standard pour toutes ses activités afin que les parties prenantes sachent à quoi s'attendre et comment participer. Les participants ont ainsi l'occasion de donner leur avis et de commenter les décisions ou les changements proposés qui les concernent.

En 2021, la SIERE comptait 21 projets en cours de réalisation. Témoignant du volume et de l'ampleur des problèmes auxquels le secteur est confronté, ces engagements ont porté sur différents aspects. Parmi ceux-ci, on compte la planification du système, les opérations en temps réel, la mise en place de nouvelles ressources, le soutien à l'innovation, la promotion de l'efficacité énergétique et l'évolution du marché de gros de l'électricité. Au total, ces événements ont attiré plus de 5 600 participants qui ont joué un rôle essentiel dans la prise en compte de toutes les possibilités et le choix des meilleures décisions. Consulter les parties prenantes et les communautés est un bon moyen de s'assurer que nous tenons compte d'autres perspectives sur des questions ou des défis spécifiques. En 2021, par exemple, nous avons travaillé de près avec les parties prenantes pour développer et concevoir notre demande de propositions à moyen terme. Nous avons également travaillé sur l'évaluation de l'impact de l'élimination progressive du gaz qui soutiendra notre projet Solutions pour la décarbonation.

Acquisition de ressources concurrentielles

Nos deux plus récentes prévisions annuelles ont indiqué que l'Ontario fera face à des lacunes en matière de capacité et d'énergie à partir du milieu des années 2020, ce qui coïncide avec l'expiration de certains contrats de production à long terme, ainsi qu'avec la remise à neuf et la mise hors service de plusieurs unités nucléaires. Pour aider à combler ces lacunes, la SIERE a mis en place un plan d'adéquation des ressources qui prévoit une stratégie concurrentielle à long terme pour acquérir des ressources de manière flexible et rentable.

Le plan prévoit un calendrier précis des activités de planification annuelle qui permettront à la SIERE de répondre aux besoins du système à court, moyen et long terme après avoir soigneusement examiné les risques pour toutes les parties, y compris les fournisseurs et les contribuables.

En juillet 2021, nous avons publié le premier rapport annuel d'acquisition (RAA), lequel présentait les mesures nécessaires pour maintenir la fiabilité et répondre aux besoins d'approvisionnement identifiés dans les prévisions annuelles de 2020 et dans d'autres rapports de planification.

Le RAA de 2021 a établi des objectifs pour les enchères de capacité de décembre 2021 et a fourni une orientation prospective à la SIERE pour garantir des accords à court terme qui répondent aux besoins qui varient d'une année à l'autre, sans s'engager à plus long terme. Suite aux commentaires des parties prenantes, les enchères de 2021 ont permis de rassurer le marché en fixant des seuils minimaux.

Le RAA de 2021 a également confirmé la nécessité de réacquérir des ressources existantes et d'en obtenir de nouvelles par la suite. La concurrence sera déterminante dans ces deux processus. L'élaboration des principes, des processus et de la documentation pour les demandes de proposition à moyen terme et les demandes de proposition/demandes de prix à long terme ont progressé auprès des parties prenantes en 2021. Dorénavant, la publication des prévisions annuelles marquera le début d'un processus qui nous permettra de mettre à jour nos plans et nos exigences en fonction de l'évolution des besoins du réseau.

Par ailleurs, les efforts se sont poursuivis dans le cadre du programme de renforcement des ressources. Il s'agit d'une initiative de plusieurs années qui examine la séquence, le calendrier et la portée des activités à entreprendre par la SIERE pour permettre aux ressources actuelles de fournir des services au réseau électrique dans le marché de gros renouvelé de l'Ontario. Ces services ne peuvent pas, ou ne peuvent pas entièrement être offerts à l'heure actuelle. En décembre 2021, nous avons présenté un plan de travail quinquennal décrivant les travaux d'intégration liés au stockage de l'énergie, aux projets de production et de stockage hybrides et aux ressources énergétiques distribuées (RED), y compris les regroupements de RED et de charges flexibles.

Ces ressources seront essentielles pour garantir que nous disposons de solutions d'approvisionnement fiables pour le futur. Le plan de travail reflète l'objectif fixé par la SIERE visant à établir des modèles pragmatiques qui permettent aux ressources de fournir des services de réseau à un coût de mise en œuvre et une complexité gérables. Il offre également aux intervenants une plus grande certitude quant au calendrier (ce qui facilitera la planification des investissements). Le plan favorisera aussi une plus grande concurrence dans les acquisitions futures, ce qui permettra à la SIERE de répondre aux besoins de l'Ontario au meilleur coût.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons analysé certaines propositions non sollicitées et avons entamé des discussions sur la conception d'un petit projet hydroélectrique possible afin de garantir les avantages pour le réseau et les contribuables.

Principes fondamentaux de renouvellement du marché

Le Programme de renouvellement du marché (PRM) est une initiative de transformation qui permettra de mettre en place des marchés de gros plus efficaces. Une fois mis en œuvre, le projet permettra d'améliorer le marché en corrigeant les inefficacités et en stimulant la concurrence, ce qui se traduira par des avantages nets de 800 millions de dollars au cours des dix premières années.

En 2021, les activités de mise en œuvre du PRM ont été privilégiées. À partir du travail déjà en cours, nous continuons à nous engager activement auprès des clients de la SIERE et des parties prenantes. Ainsi, les acteurs du marché peuvent examiner les règles proposées, faire des recommandations et élaborer des stratégies. Ensuite, ils peuvent s'adapter efficacement aux changements du marché de l'électricité.

Un exemple de cet engagement a été la création du Groupe consultatif technique du PRM en 2021. Le groupe a recruté des volontaires de tout le secteur qui ont fourni des conseils, des orientations et un soutien pour les activités d'essai et le matériel de formation liés au marché de l'énergie renouvelée. En travaillant de manière proactive avec les parties prenantes concernées dès le début, nous pouvons mieux accompagner les clients dans ces changements et améliorer le processus d'essai et de formation.

Priorités en matière de conformité et d'application

Des marchés de l'électricité fiables et concurrentiels nécessitent un cadre de conformité et d'application efficace. Pour atteindre les objectifs de la SIERE visant à améliorer la fiabilité du réseau et l'efficacité du marché, la Division de l'évaluation du marché et de la conformité (DEMC) a déployé diverses mesures en 2021.

La DEMC s'acquitte de son mandat principal qui consiste à favoriser le respect des règles du marché de plusieurs façons. Par exemple, elle participe à ce que nous appelons des «activités d'aide à la conformité» qui permettent aux acteurs du marché d'obtenir les informations dont ils ont besoin pour se conformer aux règles et aux normes de fiabilité. En 2021, la DEMC a publié deux déclarations de principe sur des questions spécifiques et a répondu à 11 demandes d'interprétation de règles et de consignes d'application dans le cadre de son Programme de directives de conformité et d'application.

La DEMC a également mené des vérifications et exigé des autocertifications pour garantir le respect des normes de fiabilité conçues pour promouvoir la sécurité et la fiabilité du réseau, y compris les normes visant à protéger contre les cyberattaques.

Quant à l'application des règles, la DEMC contrôle et analyse aussi la conformité, enquête sur les manquements possibles, détermine les sanctions et récupère les trop-perçus. En 2021, ces mesures ont permis d'émettre des pénalités financières ou de récupérer des paiements injustifiés, pour un total d'environ 45 millions de dollars.

La SIERE est également tenue de se conformer aux règles et aux normes établies par d'autres organismes de réglementation, notamment la North American Electric Reliability Corporation (NERC). En 2021, nous avons effectué une vérification de conformité complète aux normes de la NERC, lesquelles définissent les exigences minimales pour la planification et l'exploitation du réseau électrique en vrac, y compris la protection des infrastructures critiques. Les vérificateurs ont félicité la SIERE pour son adhésion aux meilleures pratiques de l'industrie et ont identifié quelques améliorations mineures que nous pouvons effectuer.

Protéger le réseau

Un réseau électrique fiable est la pierre angulaire de toute société moderne. Il s'agit du fondement sur lequel repose l'économie de l'Ontario. Compte tenu de l'interconnexion du réseau nord-américain, le secteur de l'électricité a la responsabilité partagée de protéger les actifs physiques et informatiques. La SIERE joue un rôle essentiel en coordonnant et en favorisant la connaissance du contexte de la cybersécurité et le partage d'informations. Il s'agit d'un secteur qui nécessite un soutien, un investissement et une surveillance continus, surtout à une époque où les cyberattaques sont en hausse.

Il est plus que jamais essentiel d'avoir accès à des informations utiles sur les menaces. En 2018, la SIERE est devenue le premier opérateur de réseau en Amérique du Nord responsable de fournir des services liés à la cybersécurité à l'ensemble du secteur de l'électricité. Nous avons lancé le programme Lighthouse pour donner un aperçu des cybermenaces et des incidents susceptibles d'avoir un impact sur notre réseau électrique et pour aider les membres à préparer leurs cyberdéfenses.

La participation des distributeurs et des transporteurs locaux à Lighthouse augmente et les efforts d'intégration se poursuivent. À la fin de 2021, le programme Lighthouse était en place dans 96 % du réseau de l'Ontario. Avec chaque nouveau membre, notre connaissance de la situation s'améliore et notre réseau interconnecté devient plus fort et plus résilient.

Soutenir nos employés

Une main-d'œuvre engagée, productive et compétente a toujours été une priorité pour la SIERE. Pour atteindre ses objectifs organisationnels et faire en sorte que les Ontariens bénéficient d'un système électrique fiable, durable et abordable, la SIERE compte impérativement sur ses employés.

Les valeurs de la SIERE nous ont servi de guide et de référence face aux défis et aux incertitudes liés à la pandémie. D'après les réactions des employés, ces valeurs sont toujours bien accueillies. En appliquant nos valeurs dans nos modes de fonctionnement et de collaboration, nous continuerons à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion, à favoriser l'ouverture au changement et, enfin, à offrir une expérience positive aux employés.

En nous appuyant sur certains des processus mis en œuvre en 2020 au début de la pandémie, nous avons fait évoluer notre modèle de travail en 2021. La plupart des employés ont continué de travailler à domicile jusqu'à la mi-novembre, lorsque nous avons lancé un projet pilote de travail hybride. Ce modèle de travail a été conçu en tenant compte des commentaires des employés, des dirigeants et des collègues de l'industrie. Il permet des horaires de travail flexibles qui répondent aux besoins professionnels et personnels de nos employés. Le projet pilote a été interrompu en raison de la propagation de la variante Omicron, mais il reprendra dès que la situation sera sûre.

Compte tenu des défis uniques posés par la pandémie, nous avons également élargi notre programme de santé, de sécurité et de bien-être global en 2021. Il comprend désormais un certain nombre de programmes et de ressources, dont une plateforme d'apprentissage en ligne, un programme de leadership pour soutenir le bien-être mental sur le lieu de travail, ainsi que des séances de conseil et d'apprentissage sur la résilience, la pleine conscience et la gestion du stress.

Selon les résultats du plus récent sondage sur la motivation des employés, ceux-ci continuent de se sentir bien accompagnés par la SIERE pendant la pandémie.

Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion

Sur la base du travail entamé en 2020, nous avons poursuivi nos efforts visant à faire de la SIERE un lieu de travail plus inclusif en 2021. Par exemple, notre Président et chef de la direction a signé l'Accord de leadership sur l'équité, la diversité et l'inclusion de Ressources humaines, industrie électrique du Canada. Nous avons offert une formation sur l'EDI à tous les niveaux de l'organisation (y compris à l'équipe de direction) et nous avons revu nos pratiques en matière de rendement et de talent.

Nos efforts en vue de créer une expérience employé sécuritaire, motivante et enrichissante donnent des résultats. À la mi-décembre 2021, la SIERE a été classée parmi les meilleurs employeurs du Grand Toronto pour 2022. Nous sommes reconnus dans un bon nombre de domaines, notamment notre gestion de la pandémie, l'accès aux soins de santé mentale et les possibilités de formation interne.

Le soutien à l'apprentissage et au leadership – à tous les niveaux – est un aspect important de la stratégie de la SIERE en matière d'EDI. En 2021, tous les vice-présidents de la SIERE ont participé à des programmes d'accompagnement et d'apprentissage. Ces derniers ont permis de mieux faire connaître les expériences des groupes marginalisés et ont conduit à des mesures de développement qui feront progresser l'EDI au sein de la SIERE.

Une formation sur l'inclusion a été offerte à tous les employés de la SIERE et des webinaires/ateliers ont été conçus pour aborder certains thèmes fondamentaux concernant l'inclusion, les préjugés et l'équité. Nous avons également évalué nos pratiques de gestion des talents et nous mettrons en œuvre des changements en 2022 pour garantir que les candidats et les employés sont évalués de manière équitable, cohérente et objective.

Développer des compétences pour demain

Bien que beaucoup, sinon la plupart, des employés de la SIERE arrivent avec des diplômes de niveau supérieur, l'apprentissage au travail est essentiel au développement et au rendement des employés. Pour remplir son mandat, la SIERE doit disposer d'une base d'employés possédant les compétences et les aptitudes appropriées pour le travail d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi la SIERE a fait des investissements stratégiques dans l'apprentissage et le développement pour 2021 afin de faire correspondre les programmes aux priorités de l'entreprise – et aux intérêts des employés. Par exemple, nous avons parrainé la Semaine de l'apprentissage 2021 qui proposait à tous les employés 10 séances d'apprentissage d'une heure sur des sujets tels que le leadership, les tendances du secteur de l'électricité, la cybersécurité et l'avancement professionnel. Nous avons également élargi notre approche en y incluant davantage de contenu en ligne, en faisant appel à des experts internes pour soutenir le développement de leurs collègues et en créant des communautés d'apprentissage virtuelles.

Favoriser la transformation des activités

Vu la portée du mandat de la SIERE et l'importance de l'électricité pour l'économie de l'Ontario, nous réévaluons régulièrement notre façon de faire pour nous assurer que nous disposons de la structure, des capacités et des outils appropriés pour tenir nos engagements. Cette tâche touche tous les aspects de l'organisation et exige que nous examinons et explorions soigneusement de nouveaux modes de fonctionnement.

Créer de la valeur grâce aux données

Les bonnes décisions reposent sur de bonnes données. En raison de son rôle clé dans la gestion du réseau électrique et de la portée de ses outils et systèmes informatiques, la SIERE a accès à une multitude de données opérationnelles sur l'électricité qui remontent à l'ouverture du marché de l'électricité de l'Ontario en 2002. Lorsqu'elles sont utilisées à fond, ces données peuvent fournir des informations uniques sur les rouages complexes de la production, de l'utilisation, de la planification et des prévisions de l'électricité, et bien plus encore.

En outre, la profonde transformation du secteur de l'énergie – favorisée par des ressources énergétiques distribuées, une électrification accélérée et des solutions de stockage accrues – exige une nouvelle approche des données et de l'analyse. Cette approche s'appuie sur des technologies avancées capables de saisir de vastes quantités de données opérationnelles à un niveau très précis, de les traiter à une vitesse sans précédent et de fournir des conseils et des renseignements très judicieux.

En 2019, la SIERE a entrepris un effort rigoureux pour développer ses capacités en matière de données et d'analyse. Grâce à l'élaboration d'une stratégie visant à traiter les données organisationnelles comme un actif commercial précieux, nous prévoyons de tirer parti de ces données pour identifier des gains d'efficacité supplémentaires sur le marché, soutenir des opérations de réseau fiables et améliorer nos pratiques de gestion des risques.

Les premières années ayant été consacrées à l'établissement d'une base solide pour la gouvernance, les outils et les pratiques en matière de données, le programme d'excellence en matière de données continue de faire des progrès notables. Il permet d'améliorer l'utilisation et l'accès aux données organisationnelles et de créer une valeur tangible pour l'entreprise qui, à son tour, apporte de la valeur au secteur de l'électricité et aux contribuables. Parmi les faits marquants en 2021, citons l'installation d'un catalogue de données à l'échelle de l'entreprise, le lancement d'un projet de modernisation de l'entrepôt de données et la création d'un laboratoire de données d'apprentissage machine très prometteur pour les analyses avancées.

Par ailleurs, l'entité responsable des compteurs intelligents (ERCI) de la SIERE poursuit ses efforts pour extraire la pleine valeur des données des compteurs intelligents de l'Ontario. Ces données ont déjà fourni des informations très utiles dans un certain nombre de domaines, notamment la prévision de la demande d'électricité afin de mieux comprendre les répercussions de la pandémie sur l'usage résidentiel. Par la suite, ces données pourront aussi être utilisées pour la conception d'un programme d'efficacité énergétique, l'établissement des tarifs de distribution et la planification du système de transmission et de distribution, entre autres applications.

Après avoir consulté les parties prenantes, l'ERCI a soumis une nouvelle demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario en octobre 2021 pour permettre un accès limité de tiers aux données des compteurs intelligents. Ces données peuvent être utilisées à des fins non commerciales par d'autres entités du secteur public, ce qui permettra de créer de nouvelles sources de valeur pour les contribuables de l'Ontario.

Investir dans de nouveaux outils

Nous continuons à actualiser et à améliorer les outils internes, les systèmes et les solutions informatiques nécessaires au fonctionnement du réseau et à la gestion du marché, pas juste aujourd'hui, mais demain aussi. Côté fiabilité, l'un des projets d'investissement les plus critiques en cours en 2021 concerne le système de gestion de l'énergie (SGE). Il s'agit d'un système d'outils assistés par ordinateur utilisé par les opérateurs de réseaux électriques pour surveiller, contrôler et optimiser les performances des réseaux de production et de transmission.

Ce projet de quatre ans permettra de prolonger la durée de vie du système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA)/SGE, de faciliter l'intégration des ressources de stockage d'énergie et de soutenir d'autres initiatives - notamment le programme de renouvellement du marché - nécessitant de nouvelles fonctionnalités. De même, nous avons lancé le projet «◦Limites dynamiques en temps réel◦» en 2021. Ce projet représente un changement majeur dans la manière dont les limites de tension et de stabilité transitoire sont déterminées et utilisées pour exploiter le réseau. En intégrant les données du système en temps réel dans les modèles d'exploitation, ce changement améliorera l'utilisation du réseau de transmission.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité incombe à la direction; ces derniers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites à la note complémentaire 2 intitulée « Résumé des principales méthodes comptables ». La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice comptable considéré ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 4 mars 2022.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs étaient protégés et que des informations fiables étaient disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par Grant Thornton LLP, cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit fait état de la portée de son examen et de son opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,



Lesley Gallinger

La présidente et chef de la direction
Toronto, Ontario
Le 4 mars 2022



Barbara Anderson

La chef des finances et vice-présidente,
Services de l'entreprise
Toronto, Ontario
Le 4 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SIERE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SIERE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SIERE.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquerrons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SIERE;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SIERE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SIERE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Grant Thornton, LLP
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

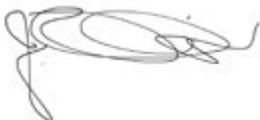
Mississauga, Canada
Le 4 mars 2022

État de la situation financière

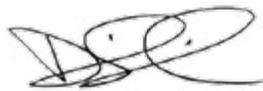
(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	60 667	79 355
Créances (note 3)	79 989	104 951
Placements à long terme (note 4)	71 972	55 570
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	212 628	239 876
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	89 789	116 103
Remises aux intervenants du marché (note 7)	13 671	2 459
Dette (note 8)	120 000	120 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 9)	20 689	25 120
Passif au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de 'retraite (note 9)	162 700	150 961
TOTAL DES PASSIFS	406 849	414 643
DETTE NETTE	(194 221)	(174 767)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 10)	176 168	149 813
Charges payées d'avance	10 005	8 695
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	186 173	158 508
DÉFICIT ACCUMULÉ		
Déficit accumulé de l'exploitation	(25 825)	(31 076)
Gains de réévaluation cumulés	17 777	14 817
DÉFICIT ACCUMULÉ (NOTE 6)	(8 048)	(16 259)

Engagements (note 15)
Éventualités (note 16)
Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Joe Oliver
Président du conseil
Toronto, Canada



David Sinclair
Administrateur
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2021	2020
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA SIÈRE			
Produits liés aux réseaux	191 835	195 029	188 602
Autres produits (note 11)	1 748	3 288	3 651
Produits d'intérêts et financiers	1 700	4 044	2 989
Projet	195 283	202 361	195 242
Charges liées aux activités principales (note 12)	(195 283)	(191 679)	(189 714)
Excédent lié aux activités principales	-	10 682	5 528
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX			
Paievements de transfert	-	(858)	888
Charges liées aux paievements de transfert (note 12)	-	858	(888)
Excédent lié aux paievements de transfert	-	-	-
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents, déduction faite des remises	34 458	21 881	32 790
Charges liées aux compteurs intelligents (note 12)	(31 473)	(27 312)	(25 997)
Excédent (déficit) lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	2 985	(5 431)	6 793
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paievements sur le marché	12 490	11 843	10 056
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 12)	(12 490)	(11 843)	(10 439)
Déficit lié aux sanctions et aux ajustements de paievements sur le marché	-	-	(383)
EXCÉDENT	2 985	5 251	11 938
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(31 076)	(31 076)	(43 014)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(28 091)	(25 825)	(31 076)

Voir les notes complémentaires.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	14 817	12 056
GAINS NON RÉALISÉS (PERTES NON RÉALISÉES) ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change - autres	560	567
Placements de portefeuille	2 967	2 756
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change - autres	(567)	(562)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	2 960	2 761
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	17 777	14 817

Voir les notes complémentaires.

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2021	2020
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
EXCÉDENT	2 985	5 251	11 938
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(78 185)	(50 284)	(56 292)
Amortissement des immobilisations corporelles	23 373	23 929	23 046
Variation des charges payées d'avance	-	(1 310)	(383)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(54 812)	(27 665)	(33 629)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	-	2 960	2 761
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(51 827)	(19 454)	(18 930)
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(174 767)	(174 767)	(155 837)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(226 594)	(194 221)	(174 767)

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent	5 251	11 938
Variations des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	23 929	23 046
Gains de change non réalisés (Pertes de change non réalisées) de l'exercice	(7)	5
Charge de retraite	(4 431)	(1 176)
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	11 739	10 120
	31 230	31 995
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des créditeurs et charges à payer	(29 482)	(15 896)
Variation des créances	24 962	37 631
Variation des remises aux intervenants du marché	11 212	2 459
Variation des charges payées d'avance	(1 310)	(383)
	5 382	23 811
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	41 863	67 744
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 284)	(56 292)
Variation des créditeurs et charges à payer liés aux immobilisations corporelles	3 168	1 352
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(47 116)	(54 940)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(13 435)	(2 498)
Trésorerie affectée aux activités de placement	(13 435)	(2 498)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(18 688)	10 306
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	79 355	69 049
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	60 667	79 355

Voir les notes complémentaires.

Notes complémentaires

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est une société sans but lucratif, non assujettie à l'impôt sur les bénéfices, qui a été établie en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

Les objectifs de la SIERE figurent dans la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe. La SIERE assure la fiabilité du réseau d'électricité de la province au nom de tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, s'appuyant sur son expertise et son engagement résolu à faire progresser la politique énergétique qui atteint cet objectif de façon efficiente. Dans le cadre de son mandat, la SIERE exploite le réseau électrique en temps réel, régit les marchés de l'électricité, se prépare pour l'avenir pour faire en sorte que l'électricité soit disponible où et quand il le faut et aide à prendre des décisions qui seront cruciales pour façonner l'avenir du secteur.

La SIERE exploite les marchés administrés par la SIERE et la CEO exerce une surveillance réglementaire à l'égard des questions d'électricité en Ontario. En 2007, la SIERE a été en outre désignée comme l'entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par la loi ontarienne. En sa qualité d'ERCI, la SIERE maintient et exploite le système de stockage des données des compteurs de la province, la plateforme centrale pour le traitement, l'entreposage et la protection des données de consommation d'électricité que les sociétés locales de distribution utilisent pour facturer les consommateurs.

En 2018, le permis de la SIERE a été modifié pour exiger que l'organisme fournisse et encourage des services centralisés d'information sur la cybersécurité conjointement avec les transporteurs et les distributeurs autorisés. En vertu de cette modification, ces services comprennent la prestation de la connaissance situationnelle de menaces potentielles qui peuvent toucher le secteur de l'électricité et l'élaboration d'un mécanisme d'échange d'informations pour partager les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité en vue d'améliorer la compréhension par le secteur des risques associés et des solutions.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), et ils reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers et les paiements de transfert pour les marchés administrés par la SIERE puisque la SIERE agit à titre d'intermédiaire afin de faciliter le règlement de ces opérations. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour les marchés administrés par la SIERE, qui sont des marchés prescrits par la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux que la SIERE gagne sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés en résultat au moment où l'électricité est retirée du réseau.

Les frais liés à l'ERCI sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés en facturant à la CEO le tarif mensuel approuvé pour chaque compteur intelligent

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les produits financiers sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, les produits tirés des programmes ainsi que les droits de demande. Les produits financiers sont comptabilisés mensuellement. Les produits tirés des programmes et les droits de demande sont comptabilisés lorsque le service est fourni.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements. Ces produits sont comptabilisés lorsque les différends à propos des règlements sont résolus.

c) Instruments financiers

La SIERE comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée dans le déficit accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présenté dans l'état de la situation financière et l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme ayant une cote très élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE comptabilise les créances, les créditeurs, les remises aux intervenants du marché et la dette au coût après amortissement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. Le dernier examen a été effectué au cours de l'exercice 2021.

Une perte de valeur sur les immobilisations corporelles est comptabilisée lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de la SIERE de fournir des services ou que la valeur de l'avantage économique futur associé à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels de technologie de l'information, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux experts-conseils et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction visent des immobilisations qui ne sont pas disponibles pour une utilisation et qui ne font donc pas l'objet d'un amortissement. La SIERE comptabilise à l'actif les intérêts applicables comme partie du coût des immobilisations corporelles.

Le coût en capital des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2021	Durée de vie utile moyenne estimative 2020
Installations et améliorations locatives	De 5 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 3 à 12	De 3 à 12
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	De 3 à 10	De 3 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	De 4 à 10	De 4 à 10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

e) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des prestations de retraite ainsi qu'une assurance vie, une assurance de soins de santé et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs à la date d'évaluation du 30 septembre s'appuient sur le taux de rendement prévu des actifs du régime pour le régime de retraite agréé et le coût d'emprunt estimatif de la SIERE pour le régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs du régime de retraite agréé. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 14,5 ans (14,5 ans en 2020) et celle des employés couverts par le régime des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 17,2 ans (17,2 ans en 2020).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquiescent pas. La SIERE constate ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

f) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore constatés dans l'état de la situation financière sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats.

g) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, la charge à payer au titre des frais de résiliation de contrats (note 13 e)), le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. CRÉANCES

Les créances comprennent un montant de 25 500 000 \$ (25 222 000 \$ en 2020) à recevoir des marchés administrés par la SIERE qui sont gérés par la SIERE.

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 71 140 000 \$ (54 834 000 \$ en 2020). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 61,9 % dans des titres de participation et 38,1 % dans des titres d'emprunt (61,6 % et 38,4 % respectivement en 2020). En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 832 000 \$ (736 000 \$ en 2020) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
Solde d'ouverture - fonds en gestion commune	54 834	49 707
Achat de placements	13 339	2 371
Variation de la juste valeur	2 967	2 756
Total partiel - Solde de clôture du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune	71 140	54 834
Montant pour la fiducie de convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada	832	736
Total	71 972	55 570

Les placements à long terme évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer les justes valeurs.

- Niveau 1 : cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif et le passif, directement ou non;
- Niveau 3 : données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de l'exercice 2021 ou 2020.

Les tableaux ci-dessous montrent le classement des placements à long terme dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Juste valeur au 31 décembre 2021

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	832	-	-	832
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	71 140	-	71 140
	832	71 140	-	71 972

Juste valeur au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dépôt en espèces - Agence du revenu du Canada	736	-	-	736
Groupe de Fonds Émeraude TD	-	54 834	-	54 834
	736	54 834	-	55 570

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
Liés à l'exploitation	81 703	111 185
Liés aux immobilisations corporelles	8 086	4 918
Solde de clôture	89 789	116 103

6. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. En 2021, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à un maximum de 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ en 2020).

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Total - Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	8 674	1 250
Entité responsable des compteurs intelligents b)	12 699	18 130
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	-	-
Gains de réévaluation d)	13 633	10 673
Éléments liés à la transition aux NCSP e)	(43 054)	(46 312)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(8 048)	(16 259)

a) Compte de report réglementaire - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
Excédent (déficit) accumulé à l'ouverture de l'exercice	1 250	(1 020)
Produits tirés des activités principales	202 361	195 242
Charges liées aux activités principales	(191 679)	(189 714)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	(3 258)	(3 258)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	8 674	1 250

b) Entité responsable des compteurs intelligents - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	18 130	(11 337)
Frais liés aux compteurs intelligents	21 881	32 790
Charges liées aux compteurs intelligents	(27 312)	(25 997)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	12 699	18 130

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés - excédent accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	-	383
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	11 843	10 056
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(11 843)	(10 439)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	-	-

d) Gains de réévaluation

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	10 673	7 912
Gains nets de réévaluation	2 960	2 761
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	13 633	10 673

e) Éléments liés à la transition aux NCSP - Déficit accumulé

Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	2021	2020
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(46 312)	(49 570)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	3 258	3 258
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(43 054)	(46 312)

*En date du 1^{er} janvier 2011, la SIERE a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) avec une date de transition du 1^{er} janvier 2010. L'adoption des NCSP s'est faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125 *Première application*. Le changement correspondant aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à des pertes actuarielles et à des coûts pour services passés non comptabilisés auparavant de 98 832 000 \$ à la date de transition qui sont imputés au poste Éléments liés à la transition aux NCSP - Déficit accumulé. Chaque année, la SIERE recouvre une partie du déficit des éléments liés à la transition aux NCSP au moyen de ses produits annuels liés aux réseaux. Le montant annuel recouvré est transféré chaque année du compte de report réglementaire au poste Éléments liés à la transition aux NCSP - Déficit accumulé.

7. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2021, la SIERE a comptabilisé un montant de 13 671 000 \$ (2 459 000 \$ en 2020) en remises à payer aux intervenants du marché en sa qualité d'ERCI, conformément à une ordonnance de la CEO. Dans son ordonnance, la CEO indique que l'ERCI peut accumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement, y compris certains ajustements et calendriers approuvés par la CEO. La CEO ordonnera régulièrement à l'ERCI de remettre aux intervenants du marché tout montant qui excède le solde maximal de la réserve de fonctionnement. Au 31 décembre 2021, les remises aux intervenants du marché s'élevaient à 13 671 000 \$ (2 459 000 \$ en 2020).

8. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En juin 2020, la SIERE a conclu un effet à payer avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 1,132 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2023. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2021, l'effet à payer à la SFIEO était de 120 000 000 \$ (120 000 000 \$ en 2020). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la charge d'intérêts sur l'effet à payer s'est élevée à 1 358 000 \$ (1 739 000 \$ en 2020).

Facilité de crédit avec la SFIEO

La SIERE a une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 160 000 000 \$. Les avances et les montants mensuels reportés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province d'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2021, la facilité de crédit à payer à la SFIEO était de néant (néant en 2020).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de néant (néant en 2020).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel. Au 31 décembre 2021, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 42 357 000 \$ (42 390 000 \$ en 2020) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail - Ontario

En 2021, la SIERE a fourni à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail une lettre de crédit bancaire de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2020) pour l'obligation de la SIERE en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

9. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actifs et à ceux ayant pris leur retraite des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

La SIERE offre un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus, elle offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurss

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Résumé des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2021 Prestations de retraite	2020 Prestations de retraite	2021 Autres avantages	2020 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	(671 309)	(650 289)	(147 802)	(165 698)
Juste valeur des actifs des régimes	720 786	663 464	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	49 477	13 175	(147 802)	(165 698)
Cotisation de l'employeur et autres versements de prestations après la date d'évaluation	3 603	346	631	614
(Gain) des actifs reporté	(22 361)	(7 689)	-	-
(Gain actuariel amortissable non amorti) perte actuarielle amortissable non amortie	(51 408)	(30 952)	(15 529)	14 123
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(20 689)	(25 120)	(162 700)	(150 961)
Valeur actuarielle des actifs des régimes (au 30 septembre)	698 425	655 774	-	-

Actifs du régime de retraite agréé

Le rendement réel sur un an des actifs du régime de retraite agréé était de 11,3 % par année au 30 septembre 2021 (6,2 % par année en 2020).

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2021	2020
Titres de participation canadiens	10,0 %	15,4 %
Titres de participation étrangers	41,1 %	35,7 %
Titres de créance canadiens	29,4 %	30,2 %
Infrastructure mondiale	9,4 %	9,3 %
Immobilier canadien	9,0 %	8,9 %
Équivalents de trésorerie	1,1 %	0,3 %
Contrats de change à terme	0,0 %	0,2 %
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2021 Prestations du régime de retraite agréé	2020 Prestations du régime de retraite agréé	2021 Prestations du régime de retraite complémentaire	2020 Prestations du régime de retraite complémentaire	2021 Autres avantages	2020 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,50 %	5,50 %	3,40 %	2,60 %	3,40 %	2,60 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 6,00 % pour 2021, diminuant pour se fixer finalement à 4,00 % par année en 2031. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Voici un résumé du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes :

(en milliers de dollars canadiens)	2021 Prestations de retraite	2020 Prestations de retraite	2021 Autres avantages	2020 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	14 177	13 942	8 931	7 629
Coût financier	34 829	33 311	4 503	4 396
Rendement prévu des actifs du régime	(35 763)	(33 612)	-	-
Amortissement (du gain actuariel net) de la perte actuarielle nette	(2 135)	(1 665)	821	223
Coût des avantages	11 108	11 976	14 255	12 248

(en milliers de dollars canadiens) (au 30 septembre)	2021 Prestations de retraite	2020 Prestations de retraite	2021 Autres avantages	2020 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur et autres versements de prestations	12 282	15 390	2 499	2 158
Cotisations des participants au régime	9 278	8 793	-	-
Prestations versées	32 652	30 181	2 499	2 158

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SIERE aux fins de la capitalisation réglementaire a été effectuée en date du 1er janvier 2019.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages de l'exercice sont établies à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2021 Prestations du régime de retraite agréé	2020 Prestations du régime de retraite agréé	2021 Prestations du régime de retraite complémentaire	2020 Prestations du régime de retraite complémentaire	2021 Autres avantages	2020 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	5,50 %	5,50 %	2,60 %	2,90 %	2,60 %	2,90 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Coût des immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 déc. 2020	Entrées	Sorties	Au 31 déc. 2021
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	56 424	1 309	(3 232)	54 501
Systèmes du marché et applications	346 992	9 315	(34 763)	321 544
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	83 623	2 515	(41 199)	44 939
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	59 572	10	(37 847)	21 735
Coût total	546 611	13 149	(117 041)	442 719

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 déc. 2020	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 déc. 2021
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	(29 953)	(1 541)	3 232	(28 262)
Systèmes du marché et applications	(316 247)	(12 017)	34 763	(293 501)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(69 010)	(4 940)	41 199	(32 751)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(44 798)	(5 431)	37 847	(12 382)
Amortissement cumulé total	(460 008)	(23 929)	117 041	(366 896)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021
	\$	\$
Installations et améliorations locatives	26 471	26 239
Systèmes du marché et applications	30 745	28 043
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	14 613	12 188
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	14 774	9 353
Valeur comptable nette totale	86 603	75 823
Immobilisations en cours de construction	63 210	100 345
Immobilisations corporelles nettes	149 813	176 168

En 2021, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations. L'intérêt comptabilisé à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2021 a été de 895 000 \$ (668 000 \$ en 2020).

11. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, gagnés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE. Cette dernière n'a pas droit au capital en ce qui concerne les placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

La SIERE a comptabilisé des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés de 1 792 000 \$ en 2021 (2 938 000 \$ en 2020).

La SIERE a également comptabilisé des droits de demande de 14 000 \$ (23 000 \$ en 2020) et des produits tirés des programmes de 1 482 000 \$ (690 000 \$ en 2020).

12. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet de 2021 comprennent ce qui suit :

en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2021	Autres programmes gouvernementaux 2021	Entité responsable des compteurs intel- ligents 2021	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2021	Total 2021
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	128 702	288	3 998	7 605	140 593
Services professionnels et services-conseils	17 622	(111)	13 095	1 879	32 485
Exploitation et administration	34 508	118	4 788	2 359	41 773
Amortissement	18 498	-	5 431	-	23 929
Intérêts	603	-	-	-	603
Gain de change	30	-	-	-	30
Frais d'annulation de contrats (note 13 e))	-	(1 153)	-	-	(1 153)
Moins : recouvrements	(8 284)	-	-	-	(8 284)
Total des charges	191 679	(858)	27 312	11 843	229 976

Les charges par objet de 2020 comprennent ce qui suit :

en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2020	Autres programmes gouvernementaux 2020	Entité responsable des compteurs intelligents 2020	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2020	Total 2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	126 768	340	3 777	6 655	137 540
Services professionnels et services-conseils	13 099	715	12 992	1 697	28 503
Exploitation et administration	34 144	62	5 829	2 087	42 122
Amortissement	19 647	-	3 399	-	23 046
Intérêts	1 216	-	-	-	1 216
Gain de change	110	-	-	-	110
Frais d'annulation de contrats (note 13 e))	-	(229)	-	-	(229)
Moins : recouvrements	(5 270)	-	-	-	(5 270)
Total des charges	189 714	888	25 997	10 439	227 038

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province d'Ontario contrôle la SIERE compte tenu de sa capacité de nommer les membres de son conseil d'administration.

La SFIEO, la CEO, Hydro One, Ontario Power Generation (OPG), le ministère de l'Énergie, et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province d'Ontario. Les opérations entre ces apparentés et la SIERE sont décrites ci-dessous.

Toutes les opérations avec des apparentés ont été évaluées au montant d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a) La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2021 pour l'effet à payer ont été de 1 358 000 \$ (1 739 000 \$ en 2020) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de néant (néant en 2020). Au 31 décembre 2021, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de néant (néant en 2020).
- b) En vertu de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 744 000 \$ en 2021 (1 803 000 \$ en 2020). Au 31 décembre 2021, la SIERE avait un solde à recevoir de la CEO de 93 000 \$ (néant en 2020).
- c) La SIERE a évalué les répercussions des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One et lui a facturé 509 000 \$ en 2021 (560 000 \$ en 2020). La SIERE obtient des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant à la SIERE auprès de Hydro One. En 2021, la SIERE a engagé des coûts de 99 000 \$ (128 000 \$ en 2020) pour ces services et, au 31 décembre 2021, elle avait un solde net à recevoir de Hydro One de 44 000 \$ (solde net à payer de 12 000 \$ en 2020).

d) La SIERE évalue et approuve des raccordements pour OPG, fournit des services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et donne des cours de formation concernant le marché. En 2021, OPG a reçu une facture de 172 000 \$ (87 000 \$ en 2020) et, au 31 décembre 2021, la SIERE avait un solde à recevoir d'OPG de 44 000 \$ (néant en 2020).

e) En 2018, aux termes d'une directive du ministère de l'Énergie, la SIERE a exercé ses droits de résiliation en vertu de certains contrats d'énergie renouvelable qui n'avaient pas atteint un stade de réalisation avancé. La SIERE et le ministère de l'Énergie ont conclu des ententes aux termes desquelles ce dernier offrira une compensation pour les coûts liés à la résiliation de ces contrats. En 2021, en vertu de ces ententes, la SIERE a réestimé de 465 000 \$ le montant couru à recevoir du ministère de l'Énergie (montant couru de 874 000 \$ en 2020) et, au 31 décembre 2021, elle avait un solde net à recevoir du ministère de l'Énergie de 50 644 000 \$ (77 018 000 \$ en 2020).

the IESO re-estimated the accrued amount from the Minister of Energy by \$465 thousand (2020 - accrued \$874 thousand) and as of December 31, 2021 the IESO had a net receivable balance with the Minister of Energy of \$50,644 thousand (2020 - \$77,018 thousand).

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque sur actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2021, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur (aucun en 2020).

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 1 138 000 \$ au 31 décembre 2021 (899 000 \$ en 2020).

iii) Risque sur actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2021 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 13 212 000 \$ (10 139 000 \$ en 2020). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2021 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2021. Le fonds d'obligations canadiennes en gestion commune à long terme se compose essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des placements à court terme, des placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

L'échéance des créiteurs et charges à payer varie habituellement de 30 à 365 jours; l'échéance des autres passifs financiers est présentée dans les notes complémentaires se rapportant à ces passifs.

15. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices et les exercices subséquents sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2022	6 962
2023	6 937
2024	6 894
2025	5 884
2026 et par la suite	2 012
Total	28 689

16. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Aux termes d'autres contrats d'énergie renouvelable résiliés, la SIERE pourrait être tenue de payer un montant d'au plus 2 564 000 \$; cependant, la probabilité que la SIERE soit tenue de payer un montant aux termes de ces contrats ainsi que le montant exact à payer, le cas échéant, ne peuvent être déterminés de façon raisonnable et, par conséquent, aucune charge à payer n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée en 2021.

Rémunération des cadres de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération de la SIERE destiné aux cadres de direction a été conçu pour attirer, retenir et motiver des cadres de direction et pour soutenir le succès du mandat statutaire de la SIERE, de nos objectifs professionnels et de notre vision d'entreprise. Ainsi, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- canaliser l'attention des cadres de direction sur la réussite des objectifs professionnels de la SIERE;
- attirer et retenir le personnel qualifié indispensable au succès du mandat de la SIERE;
- avoir la souplesse de récompenser les résultats et compétences démontrés;
- avoir des niveaux de rémunération raisonnables, responsables et conformes aux règlements provinciaux.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs préconise que la rémunération totale destinée aux cadres de direction devrait permettre à la SIERE de recruter et de retenir des dirigeants forts et compétents qui démontrent les aptitudes et compétences indispensables au succès du mandat de l'organisation.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE établit les objectifs de rémunération pour le programme de l'année suivante. Il délègue au service des Ressources humaines et au comité de gouvernance du conseil (HRGC) la responsabilité de passer en revue les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité fait ensuite les recommandations appropriées au conseil qui les approuvera.

Le conseil est composé de 10 administrateurs externes indépendants, nommés par le ministre de l'Énergie et le président et chef de la direction de la SIERE. Le conseil possède une vaste expérience dans l'industrie de l'électricité et les organisations du secteur public, ainsi que dans la gestion des questions de ressources humaines, y compris l'établissement et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le conseil a accès aux analyses de la direction, de même qu'aux recommandations d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont passés en revue une fois par année en ce qui a trait aux besoins commerciaux, aux objectifs et à la conception de programmes, aux tendances de l'industrie en matière de rémunération, aux relativités internes de rémunération ainsi qu'aux relativités externes du marché.

Le conseil d'administration évalue aussi les risques associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration assure la présidence et approuve le plan d'activité de la SIERE. Un important élément de ce processus est l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation liées à la gestion des risques de l'entreprise. Ce processus d'importance primordiale s'appuie sur l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, notamment les risques associés avec ses politiques et ses programmes de rémunération.

Dans le cadre de la divulgation des salaires du secteur public, la SIERE, en sus de la gouvernance formelle et de la structure de supervision en place en matière de rémunération, divulgue annuellement le barème salarial du personnel dont le salaire est égal ou supérieur à 100 000 \$ par année. Dans le cas de la SIERE, une révision annuelle obligatoire assure un échelon supplémentaire de révision publique et d'assurance pour les dépenses et les exigences en matière de revenu et de coûts de la SIERE. Les renseignements relatifs à la rémunération, notamment en matière de rémunération des cadres de direction et des relativités du marché, sont examinés par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Un échantillon d'intervenants, y compris de consommateurs grands et petits, assistés de leurs conseillers professionnels et légaux, est représenté dans ces procédures publiques.

Comparaisons du marché

La SIERE examine la compétitivité des niveaux de rémunération des cadres de direction par rapport à un groupe de pairs d'organisations canadiennes et de sociétés de l'industrie générale au moins tous les deux ans. L'objectif est de comparer les niveaux de rémunération des cadres de la SIERE à celle du marché, particulièrement à la valeur médiane du marché. La SIERE utilise la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay pour le groupe de cadres de direction de gestion. La dernière révision a été finalisée en 2020.

Avant 2018, le groupe de comparaison utilisé pour comparer les postes de cadres était un hybride d'employeurs des secteurs public et privé. Selon les changements requis en vertu de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (le « Règlement sur le Cadre de rémunération des cadres de 2016 »), le groupe de comparaison a été remplacé par des organisations du secteur parapublic canadien.

Le groupe de comparaison représente une gamme d'industries, d'activités commerciales principales et de rôles similaires à ceux de la SIERE : électricité, énergie, gestion des actifs, services financiers, approvisionnement en infrastructures, ingénierie et fonctions informatiques complexes à grande échelle.

Pour se conformer au Cadre de rémunération des cadres de 2016, l'évaluation des postes a été menée de façon indépendante par le Korn Ferry Hay Group en utilisant son système de points. Le Korn Ferry Hay Group a évalué les postes de vice-président en fonction des documents de travail et des renseignements supplémentaires recueillis auprès du chef de la direction. Selon les points d'évaluation, une structure salariale a été élaborée et des postes de direction y ont été définis.

En utilisant les renseignements sur le marché du groupe de pairs du secteur parapublic canadien, les maximums pour chaque catégorie salariale des cadres de direction ont été déterminés comme étant le prix du marché à des fins de comparaison. Les maximums des échelles salariales sont définis comme la rémunération directe totale en espèces (salaires de base annuels plus primes d'encouragement annuelles à court et à long terme) du prix du marché cible au 50e percentile pour chaque échelon salarial. Les minimums et les maximums de chaque échelle salariale sont calculés en fonction des écarts types des échelles salariales au niveau de la direction.

Description du programme

Le programme de la SIERE comprend une rémunération fixe et variable, des régimes d'avantages sociaux de base et flexibles, et des dispositions relatives au régime de retraite. Le personnel des Ressources humaines de la SIERE participe à l'élaboration et à la révision des résultats provenant de divers sondages sur la rémunération et surveille les tendances économiques (comme les taux d'inflation et de chômage) qui ont un effet sur la rémunération, de même que les relativités internes de rémunération. En se basant sur ces données et sur les priorités professionnelles de la SIERE, le personnel du service des Ressources humaines élabore des recommandations en matière de programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés en rémunération, avantages sociaux et régimes de retraite sont utilisés afin de s'assurer que les données de rémunération sont obtenues et que les tendances actuelles de rémunération de l'industrie ont été prises en compte. Ils proposent également leur point de vue et recommandent des ajustements en ce qui a trait aux programmes actuels.

Description du programme - Rémunération fixe

Dans le cadre des intervalles de salaire de la SIERE, les personnes sont évaluées selon un modèle des compétences établi. Ce modèle comprend des compétences comportementales, comme l'agilité stratégique, la création d'équipes efficaces, les compétences de commandement et la gestion avec vision et détermination. Les évaluations sont basées sur les compétences démontrées. Chaque personne se voit remettre un niveau salarial fixe conforme à sa plage salariale, selon ses compétences.

Description du programme - Rémunération variable

Pour promouvoir une orientation vers les résultats, le régime de rémunération variable fait partie de la rémunération globale des cadres de direction. Le conseil d'administration de la SIERE établit chaque année un ensemble solide de mesures de rendement, qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue les résultats relativement au rendement de l'entreprise et les résultats en matière de rendement individuel du chef de la direction. En vertu du plan, après avoir évalué les résultats par rapport à la cible, le conseil d'administration a le pouvoir discrétionnaire de déterminer la cote de rendement finale. Le conseil d'administration tient compte des résultats évalués, qui ont été vérifiés par un processus de vérification interne, pour attribuer une rémunération variable.

L'attribution de rémunération variable pour le chef de la direction et les vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le régime prévoit une attribution équivalente ou inférieure aux montants cibles, selon les résultats du rendement obtenus.

Description du programme - Avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre des avantages sociaux de base en matière de soins médicaux et dentaires, d'assurance vie, de prestations pour invalidité et de congés. Ils peuvent être modifiés par les employés individuels grâce à une composante flexible du régime. Cet élément donne aux cadres et à tous les autres employés non représentés la flexibilité d'ajuster leurs avantages sociaux pour répondre à leurs besoins individuels et familiaux.

Description du programme - Régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel calculé à 2 % du salaire ouvrant droit à pension pendant les 60 mois de service consécutifs les plus élevés, multiplié par le nombre d'années de service (36 mois pour la rente acquise avant le 1er janvier 2017 par les anciens cadres de direction de la SIERE), jusqu'à concurrence de 35 ans. Le régime de retraite est intégré au Régime de pensions du Canada (RPC) pour offrir un revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, alors que la rente de retraite de la SIERE est réduite de façon à refléter les avantages sociaux du Régime de pensions du Canada. Le régime contient aussi des dispositions relativement aux retraites anticipées, en plus d'option de valeurs de rachat, de reports de la retraite et de transfert réciproque.

Le régime propose une prestation maximale de 70 % des revenus les plus élevés gagnés avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada limite le montant de retraite payable à partir d'un régime enregistré, la SIERE offre un régime supplémentaire de retraite des employés (RSRE) afin de garantir un revenu de retraite supérieur à ce qui pourrait être obtenu du régime enregistré.

Le régime prévoit également d'autres options, notamment une rente viagère ou une rente réversible, ainsi que des prestations de décès avant la retraite pour les conjoints ou les bénéficiaires survivants.

Mesures du rendement et impact sur la rémunération

La SIERE établit des barèmes de mesure du rendement professionnel liés à ses priorités d'affaires durant le processus annuel de planification opérationnelle. Ils sont approuvés, surveillés et évalués par le comité d'administration de la SIERE tous les ans. Des barèmes de mesure du rendement individuel comportant une ou plusieurs mesures du rendement professionnel sont également élaborés pour chaque cadre de direction. Tel que détaillé ci-dessus, les résultats qu'obtient l'entreprise chaque année ont un impact sur la rémunération variable de chaque cadre de direction.

Pour 2021, le conseil d'administration a évalué les résultats de l'entreprise et a déterminé que, dans l'ensemble, la SIERE a répondu aux attentes concernant les mesures et les objectifs spécifiés. En plus des mesures liées à l'entreprise, chaque cadre de direction était évalué en fonction d'objectifs individuels à atteindre durant l'année, correspondant aux objectifs de rendement de l'entreprise et aux priorités d'affaires de la SIERE et ceux-ci ont été également évalués. Le conseil d'administration a évalué les résultats du PDG et le PDG a évalué le rendement des vice-présidents qui ont de plus été évalués par le conseil d'administration.

Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois avoir un impact sur les décisions relatives à la rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre de direction qui possède des compétences ou aptitudes spécialisées, ou des talents uniques à l'échelle de l'industrie. À cette fin, si nécessaire, l'approbation d'arrangements individuels relatifs aux conditions d'emploi peut être demandée et établie.

Contraintes de rémunération

La rémunération des cadres de direction de la SIERE a été considérablement touchée par la loi sur la restriction de la rémunération en Ontario depuis 2010. *La Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* (« LRSPP ») a imposé un gel général des salaires, de la rémunération variable et des avantages sociaux des cadres de direction désignés, et ce, sous réserve d'exceptions très limitées.

La LRSPP a été remplacée par la Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic (« LRCSPP »). Le Règlement sur le Cadre de rémunération des cadres de 2016 en vertu de la LRCSPP est entré en vigueur pour la SIERE en février 2018 et a permis des ajustements rétroactifs de la rémunération jusqu'au 1er septembre 2017. Par la suite, le gouvernement a abrogé ce Règlement sur le Cadre et l'a remplacé par le Règlement sur le cadre de rémunération de 2018, qui a imposé un gel de la rémunération des cadres de direction aux niveaux en vigueur le 13 août 2018.

Relevé de rémunération des cadres de direction

Le tableau récapitulatif des rémunérations 2021 détaille la rémunération annuelle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2021 pour les cadres de direction indiqués. Remarque : Les chiffres déclarés comme « Salaire payé » en 2021 dans la Divulgence des salaires dans le secteur public de 2021 pour les cadres comprennent la rémunération variable gagnée en 2021 et les avantages sociaux reportés comme les vacances de 2021.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS 2021

Nom et poste	Salaire de base (Salaire de 2021)	Salaire variable Récompensé	Autre rémunération annuelle ¹	Rémunération totale en argent comptant ²
Lesley Gallinger³ Président et chef de la direction	356 192 \$	32 924 \$	2 630 \$	391 747 \$
Terence Young⁴ Vice-président, engagement et innovation en matière de politiques/président et chef de la direction par intérim	379 591 \$	14 489 \$	8 464 \$	402 544 \$
Barbara Anderson Vice-président, services généraux et directeur financier	295 000 \$	24 391 \$	533 27 \$	319 925 \$
Leonard Kula Vice-président, marchés et fiabilité, et chef de l'exploitation	385 000 \$	32 746 \$	23 527 \$	441 274 \$
Alex Foord Vice-président, services informatiques et technologiques, DPI	318 000 \$	26 648 \$	11 650 \$	356 298 \$

1 Représente les crédits d'avantages sociaux flexibles restants, y compris les vacances acquises différées payés à la fin de l'année à titre de revenu imposable

2 Ces montants seront déclarés comme « Salaire payé » en vertu de la Divulgence des salaires dans le secteur public (DSPP)

3 Le salaire de base, la rémunération variable et toute autre rémunération annuelle de Lesley Gallinger sont tous calculés au prorata

4 Le salaire de base de Terence Young comprend une augmentation pour le rémunérer pour le poste de président/chef de la direction par intérim, qu'il a occupé de septembre 2020 à juillet 2021.

Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

Équipe de la haute direction

Lesley Gallinger

Président et chef de la direction

Barbara Anderson

Directrice en chef des finances et vice-présidente, Services de l'entreprise

Chuck Farmer

Vice-président, Planification, conservation et adéquation des ressources

Alex Foord

Directeur en chef de l'information et vice-président, Information et services technologiques

Leonard Kula

Chef de l'exploitation et vice-président, Marchés et fiabilité

Michael Lyle

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise

Glenn McDonald

Vice-président, Évaluation du marché et conformité

Julia McNally

Directrice, Vérification interne

Carla Y. Nell

Vice-présidente, Relations de l'entreprise, engagement avec les intervenants et innovation

Robin Riddell

Vice-présidente, Ressources humaines

Jessica Savage

Directrice de l'exécution des programmes, Programme de renouvellement du marché

Conseil d'administration

Joe Oliver

Président du conseil d'administration
Ancien ministre fédéral des Finances, ministre des Ressources naturelles, ministre responsable de la RGT et député d'Eglinton-Lawrence; ancien président et chef de la direction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et directeur général de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et chef de la direction fondateur de l'Association des courtiers en valeurs mobilières

Lesley Gallinger

Président et chef de la direction, La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Steve Baker

Directeur
Ancien président de Union Gas, Enbridge

Michael Bernstein

Directeur
Président de Juno Advisors Ltd.; président de CircuitMeter Inc. et directeur de Biome Renewable

Tabatha Bull

Directrice
Présidente et chef de la direction, Conseil canadien pour le commerce autochtone

Simon Chapelle

Directeur
Directeur général, The Chapelle Group; conseiller municipal de Kingston

Patricia Koval

Directrice
Ancienne professeure auxiliaire, Université de Toronto; associée principale à la retraite, Torsy LLP

Peter McMullen

Directeur
Propriétaire, Peter L. McMullen Professional Corporation

Lisa Pearson

Directrice
Vice-présidente, Affaires publiques, Extencare Inc.

David Sinclair

Directeur
Ancien président et chef de la direction de Kenora Hydro-Electric Corporation Ltd.; ancien président de l'Association municipale de l'électricité de l'Ontario (maintenant l'Association des distributeurs d'électricité)

Robert Wong

Directeur
Président du conseil d'administration d'experts en cybersécurité du secteur parapublic

Comité consultatif des intervenants

James Scongack (Vice-Chair)

Chef du développement et vice-président directeur,
Services opérationnels
Bruce Power
Représentant : Producteurs

Nicolas Bossé

Chef, Transition énergétique
BrainBox AI
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

David Butters

Président et chef de la direction
Association des producteurs
d'énergie de l'Ontario
Représentant : Producteurs

Brandy Giannetta

Vice-président, Politique, Affaires
gouvernementales et réglementaires
Association canadienne des énergies
renouvelables
Représentant : Producteurs

Ed Gilbert

Gestionnaire d'entreprise
Première Nation Aamjiwnaang
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Malini Giridhar

Vice-présidente, Développement des
entreprises et affaires réglementaires
Enbridge Gas Inc.
*Représentant : Entreprises et services
liés à l'énergie*

Bala Gnanam

Vice-président de la durabilité,
de la promotion et des relations
avec les intervenants
BOMA Canada
Représentant : Consommateurs

Paul Grod

Président et chef de la direction
Rodan Energy
*Représentant : Entreprises et services
liés à l'énergie*

Jim Hogan

Président et chef de la direction
Entegrus
*Représentant : Distributeurs et
transporteurs*

Bruno Jesus

Vice-président de la planification
et de l'ingénierie
Hydro One Networks Inc.
*Représentant : Distributeurs et
transporteurs*

Frank Kallonen

Président et chef de la direction
Hydro du grand Sudbury
*Représentant : Distributeurs et
transporteurs*

Amanda Klein

Vice-présidente directrice, Affaires
publiques et réglementaires, et chef
des affaires juridiques
Toronto Hydro
*Représentant : Distributeurs et
transporteurs*

Tonja Leach

Directeur exécutif
Quest
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Paul Norris

Président
Ontario Waterpower Association
(Association ontarienne de l'hydroé-
lectricité)
Représentant : Producteurs

Mark Passi

Gestionnaire, Énergie
Glencore
Représentant : Consommateurs

Annette Verschuren

Présidente et cheffe de la direction
NRStor Inc.
*Représentant : Entreprises et services
liés à l'énergie*

Agnieszka Wloch

Vice-présidente, Développement
Communautés de Minto Canada
Représentant : Consommateurs

Groupe technique

Michael Lyle (Chair)

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise
La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : SIERE

Jason Chee-Aloy

Directeur général
Power Advisory LLC
Représentant : Producteurs d'énergie renouvelable

Ron Collins

Président et chef de la direction
Sinopa Energy Inc.
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

Rob Coulbeck

Conseiller spécial
Nexus Energy Canada
Représentant : Importateurs/Exportateurs

Emma Coyle

Directrice de la réglementation et de la politique environnementale
Capital Power
Représentant : Producteurs participants au marché

David Forsyth

Spécialiste technique
Association of Major Power Consumers in Ontario (Association des principaux consommateurs d'énergie en Ontario)
Représentant : Consommateurs participants au marché

Sarah Griffiths

Directrice, Affaires réglementaires
Enel X
Représentant : Réponse à la demande

Jennifer Jayapalan

Directrice, Marchés de l'énergie, opérations et stratégie
Workbench Energy
Représentant : Stockage d'énergie

Indra Maharjan

Directeur de l'innovation, de la technologie et de la livraison alternative
Agence ontarienne des eaux
Représentant : Consommateurs participants au marché

Nick Papanicolaou

Directeur environnemental
Lehigh Cement
Représentant des consommateurs participants au marché

Forrest Pengra

Directeur de l'infrastructure et de la technologie
Ville de Parry Sound
Représentant : Consommateurs résidentiels

Robert Reinmuller

Directeur, Planification des systèmes de transmission
Hydro One Networks Inc.
Représentant : Transporteurs

Joe Saunders

Vice-président, Conformité réglementaire et gestion des actifs
Burlington Hydro
Représentant : Distributeurs

David Short

Directeur principal, Évaluations des réseaux électriques
IESO
Représentant : SIERE

Vlad Urukov

Directeur, génération de revenus et planification
Ontario Power Generation
Représentant : Producteurs participants au marché

Secrétariat du comité technique

Agatha Pyrka

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Liaison avec la Commission de l'énergie de l'Ontario

David Brown

Conseiller principal, Politique en matière de stratégie
Commission de l'énergie de l'Ontario

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905 403-6900

Numéro sans frais : 1 888 448-7777

Courriel: customer.relations@ieso.ca

 [@IESO_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca



Se brancher aujourd'hui.
Énergiser l'avenir.